

**BAIL A TERMAGE.**

Bail à Ter-  
mage

*Voir "Baux."*

**BAILLI.**

1° Envoie le Vicomte en possession d'une suc-  
cession vacante. Bailli.

*Voir "Successions," 13°.*

2° Prié de prendre toutes mesures nécessaires  
pour maintenir la juridiction de la Cour  
Royale.

*Voir "Procédure Criminelle," 38°.*

**BANNISSEMENT.**

*Voir "Enfants—Garde," 5°.*

Bannisse-  
ment.

SURSIS—Ordonné qu'il soit sursis à l'exécution  
d'une sentence en ce qui concerne le ban-  
nissement, moyennant bonne et suffisante  
caution du bon comport de la prévenue  
durant la période de cinq ans, que l'Officier  
est autorisé à recevoir entre ce jour et  
l'expiration du terme d'emprisonnement  
auquel la prévenue a été condamnée.

*P. G. v. Pierre. (1901)—24 P.C. 503.*

**BARREAU.**

*Voir "Avocats."  
"Officiers de la Couronne."*

Barreau.

**BÂTIMENTS PORTANT DES PASSAGERS.**

RÈGLEMENT—Articles 5 et 6—Licences.

*Voir "Cour pour la Répression des  
Moindres Délits," 3°*

Bâtiments  
portant des  
passagers.

**BAUX.**

Baux.

Voir “*Agents.*”

“*Causes de Brèveté,*” 2°.

“*Propriétaires et Locataires,*” 4°.

1° PASSÉ EN FORME DE CONTRAT HÉRÉDITAIRE—  
Cassation.

Voir “*Contrats,*” 3°.

2° RÉSILIATION—Prononcée sur Ordre de Justice y concludant. Prétention du défendeur que la demande est intempestive, l'actrice n'ayant pas rempli les conditions de son Contrat en faisant exécuter les grosses réparations nécessaires,—écartée.

*Piton v. David dit Hervé.*

(1903)—222 Ex. 218.

**BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.**

Bénéfice  
d'Inven-  
taire.

1° ABANDON—Bénéfice de l'acte abandonné par le principal héritier, qui l'avait demandé.

*Ex parte Baudains.* (1904)—222 Ex. 559.

2° CAUTION—pas exigible du principal héritier.

Voir “*Héritiers,*” 1°.

3° SON EFFET — TESTAMENT D'IMMEUBLES --  
LÉGATAIRES—La tenue du Bénéfice d'In-  
ventaire n'empêche pas les légataires de  
prendre possession effective d'immeubles  
à eux légués par testament.

*Baudains et au. v. Baudains et le Vicomte.*

(1903)—222 Ex. 517.

**BILLET.**

Billet.

Voir “*Cour du Billet.*”

**BILLET À CONSEILLER.**

*Voir “ Héritiers,” 2°*

Billet à Con-  
seiller.

**BRIÈVETÉ.**

*Voir “ Causes de Brièveté.”*

Brièveté